

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

20 mars 2026 – Salle Charles Pages

Présents :

Sébastien OMBRAS	Cathy BERENGER	Thierry PIGRENET
David BOURRIE	Ghislaine GLAD	Véronique BRES
Liliane ALLEMAND	Bernard BORNET	Christine CHAPTAL
Mickaël DAUVERGNE	Nathalie Loubet	Romain GUYOT
Cassandra LAROPPE	Barbara MARTIN	Yann RICHARD
Anne Lise TOURNIER	Michel WERKEYN	

Absents excusés/procurations : Karine PRECIGOUT donne procuration à Sébastien OMBRAS

Jean Claude SERAFINO donne Procuration à Cathy BERENGER

Assesseurs lors des élections du Maire et des adjoints : Nathalie LOUBET et Thierry PIGRENET

Secrétaire du scrutin et de séance : Cassandra LAROPPE

Ouverture de la séance à 19H00

ORDRE DU JOUR :

- I Election exécutif : Election du maire
- II Election exécutif : Détermination du nombre d'adjoints
- III Election exécutif : Election des adjoints
- IV Fonctionnement des assemblées : Fixation des indemnités du Maire et des adjoints
- V Désignation des représentants : Formation partielle des commissions municipales
- VI Désignation des représentants : Désignation des délégués au sein des établissements publics de coopération intercommunale
- VII Délégations de fonctions : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- VIII Désignations des représentants : Désignation d'un délégué à l'agence d'urbanisme de la région Nîmes- Ales
- IX Assurance Risques statutaires : Signature du contrat Relyens
- X Questions diverses

Une trentaine de personne présente lors de l'ouverture du conseil municipal et ce jusqu'à la fin.

□□□□□□□□□□

Avant de commencer le conseil municipal, Sébastien OMBRAS remercie l'assemblée de sa présence pour l'installation du nouveau conseil municipal et précise qu'une délibération est rajoutée dans le cadre de la lecture de la Charte de l'écu.

Il fait le point sur les résultats des élections, il est à noter qu'il n'y avait qu'une seule liste à Vézénobres, celle de « Vézénobres, pour Votre Avenir » qui a obtenu 51,19% des votants et 9,14% de votes Blancs et nuls, soit 777 votants sur 1518 inscrits. 706 voix obtenues - 19 personnes ont donc été élues au Conseil municipal sur une liste qui comptait 21 candidats, 2 remplaçants ont donc été élus.

Sébastien OMBRAS remercie les membres du conseil qui ont donné de leur temps pour Vézénobres et ses habitants entre 2020 et 2026. Avant de céder la présidence de la séance du conseil pour l'élection du nouveau

Maire, et comme il est de tradition, il propose comme secrétaire de séance et de scrutin, la benjamine de l'assemblée Cassandra LAROPPE, décision adoptée à l'unanimité.

Jean Claude SERAFINO, doyen du conseil, absent pour ce premier conseil, pour le départ à la retraite de son épouse, a été remplacé par Ghislaine GLAD, doyenne du jour. Elle assure la Présidence de la séance. Après avoir fait l'appel réglementaire. Elle demande qui se porte candidat au poste de Maire. Sébastien OMBRAS fait acte de candidature.

□□□□□□□□□□□□

I Election exécutif : Election du maire

Chaque membre du conseil est appelé à tour de rôle pour voter à bulletin secret pour élire le nouveau Maire.

Le scrutin terminé ; le dépouillement s'effectue sous la supervision des deux assesseurs.

19 votants

19 enveloppes

19 Bulletins pour Sébastien OMBRAS

Sébastien OMBRAS est élu en qualité de Maire avec 100% des voix

Discours bref du nouveau Maire qui souligne sa fierté de poursuivre cette fonction : « Je suis très honoré de la confiance accordée par les Vézénobriens et par les membres du conseil municipal pour occuper cette fonction de Maire pour les années à venir. C'est une fierté de continuer cette mission entouré d'une belle équipe, avec 21 personnes, impliquées et compétentes. Une fierté aussi de le faire dans un climat apaisé, avec un beau programme pour continuer le développement et le rayonnement de Vézénobres. De le faire dans le respect de tous les habitants et pour tous les habitants et de renforcer le rôle de Vézénobres dans un territoire plus vaste. Ce projet a été mûri au fil du temps, au fil de nos réunions de travail et de nos rencontres avec les Vézénobriens et les acteurs économiques, culturels et associatifs de notre Commune. Le fait qu'il n'y ait qu'une liste nous engage aussi vis à vis de la population pour l'inviter à se prononcer sur les investissements et orientations que nous engagerons. Une seule liste montre aussi l'unité actuelle que présente Vézénobres sur les choix de son développement, et le rapport de confiance faite à l'équipe que vous avez devant vous ce soir, nous en avons bien conscience. Mais il faudra aussi, à l'avenir, que les générations futures s'impliquent dans la gestion communale, et nous les y aiderons, afin de garantir l'indépendance de Vézénobres et de garder la maîtrise des choix de son développement ».

II Election exécutif : Détermination du nombre d'adjoints

Comme l'autorise la réglementation pour notre commune, selon le code général des collectivités territoriales, Sébastien OMBRAS propose au conseil de fixer le nombre d'adjoints. Ce nombre ne doit pas

excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal fixe à 5 le nombre d'adjoints à élire.

Pour ce qui est de Liliane Allemand, dans la mesure où le conseil ne souhaite pas de cumul des mandats, elle est tête de liste agglo. Ainsi conformément à la réglementation Sébastien OMBRAS propose un scrutin de liste paritaire avec Cathy BERENGER, David BOURRIE, Ghislaine GLAD, Thierry FIGRENET et Véronique BRES.

19 voix pour

0 contre

0 abstention

II Bis Election exécutif : Approbation de la charte de l' élu local

Conformément à la réglementation Sébastien OMBRAS donne lecture de la Charte de l' élu local. En effet l' article L2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l' élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de cette charte et en remet un exemplaire à chaque conseiller municipal.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Où la lecture de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve charte.

III Election exécutif : Election des adjoints

L' élection des adjoints débute, chaque membre du conseil est appelé à tour de rôle pour voter à bulletin secret pour élire les adjoints.

Le scrutin terminé ; le dépouillement s' effectue sous la supervision des deux assesseurs.

19 votants

19 enveloppes

19 Bulletins pour les adjoints (aucun nom barré)

Les 5 adjoints mentionnés ci-dessus sont donc élus avec 100% des voix.

Suite à l' élection Sébastien OMBRAS remet à chaque adjoint l' écharpe tricolore.

IV Fonctionnement des assemblées : Fixation des indemnités du Maire et des adjoints

Fixation des indemnités :

44,3 % de l' indice brut de la fonction publique au lieu de 55,7 %

16 % au lieu de 21,38 %

Ceci permet d' économiser dans le budget communal environ 20 000 €/an soit 120 000 € par mandat. A titre de comparaison, c' est le coût de l' aire de jeux du champ de foire pour le mandat précédent ou un peu moins que le coût du parking paysager à côté de l' espace santé pour ce mandat-là.

19 voix pour

0 contre

0 abstention

V Désignation des représentants : Formation partielle des commissions municipales

Il y a lieu conformément au Code des Communes de former partiellement les commissions municipales.

C.C.A.S (Centre Communal d'Actions Sociales)	
TITULAIRES	TITULAIRES
- Veronique BRES - Christine CHAPTAL - Yann RICHARD	- Ghislaine GLAD - Nathalie LOUBET - Anne-Lise TOURNIER

Nota : Le Maire est membre de droit du CCAS en sa qualité

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
- Anne-Lise TOURNIER - Ghislaine GLAD - Liliane ALLEMAND	- Thierry PIGRENET - Bernard BORNET - Cathy BERENGER

COMMISSION DES FINANCES	
TITULAIRES	TITULAIRES
- Liliane ALLEMAND - Thierry PIGRENET - Nathalie LOUBET - Sebastien OMBRAS - Cathy BERENGER - David BOURRIE - Ghislaine GLAD - Romain GUYOT - Veronique BRES - Mickaël DAUVERGNE	- Barbara MARTIN - Yann RICHARD - Anne-Lise TOURNIER - Bernard BORNET - Karine PRECIGOUT - Michel WERKEYN - Christine CHAPTAL - Jean-Claude SERAFINO - Cassandra LAROPPE

19 voix pour

0 contre

0 abstention

VI Désignation des représentants : Désignation des délégués au sein des établissements publics de coopération intercommunale

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ÉCOLE MATERNELLE	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
- Cathy BERENGER - Sebastien OMBRAS - Cassandra LAROPPE	- Romain GUYOT - Mickaël DAUVERGNE

SYNDICAT MIXTE À CADRE DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ DU GARD	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
- David BOURRIE - Thierry PIGRENET	- Jean-Claude SERAFINO - Michel WERKEYN

DÉFENSE	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
- Ghislaine GLAD	- Bernard BORNET

GARD TOURISME	
Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Gard	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
- Liliane ALLEMAND	- Barbara MARTIN

19 voix pour

0 contre

0 abstention

VII Délégations de fonctions : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Afin de favoriser une bonne gestion communale, Monsieur le Maire reçoit la délégation du conseil municipal, pour la durée de son mandat

Pour PROCÉDER, dans les limites des sommes inscrites au budget primitif, dans les décisions modificatives et budgets supplémentaires à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus,

Pour PRENDRE toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Pour SIGNER toutes les pièces liées au marché public après avis de la commission d'appel d'offre de la

commune de Vézénobres

Pour DÉCIDER de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Pour PASSER les contrats d'assurance ;

Pour CRÉER les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Pour PRONONCER la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Pour DÉCIDER l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Pour RÉGLER les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Pour INTENTER au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Pour RÉALISER ET RENOUELER les lignes de trésorerie dans le cadre du bon fonctionnement de la commune

Pour FIXER, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

19 voix pour

0 contre

0 abstention

VIII Désignations des représentants : Désignation d'un délégué à l'agence d'urbanisme de la région Nîmes- Ales

Monsieur le Maire propose de désigner un délégué à l'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne membre du Conseil Municipal de Vézénobres. Après en avoir délibéré, les propositions sont Sébastien OMBRAS et Liliane ALLEMAND.

19 voix pour

0 contre

0 abstention

IX Assurance Risques statutaires : Signature du contrat Relvens

La commune est actuellement adhérente au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion et dont le prestataire est **WILLIS TOWER WATSON**. **Ce contrat est arrivé à son terme le 31 décembre 2025 et il convient de le renouveler au profit de RELYENS SPS / RELYENS LI / RELYENS MI.**

Le maire expose l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en précisant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques. La commune charge le Centre de Gestion du Gard de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la possibilité d'y adhérer. Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivantes :

- Agents affiliés à la CNRACL :
Décès, Accident de Service, Maladie professionnelle, Maladie Ordinaire, Longue Maladie/
Longue durée, Maternité
- Agents IRCANTEC, de droit public :

Accident du travail, Maladie Professionnelle, Maladie Grave, Maternité, Maladie Ordinaire.

Il devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du marché : 4 ans, dont une première durée ferme de 3ans, reconductible pour 1 an.
- Régime du contrat : capitalisation.

La collectivité garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence sont défavorables, tant en termes de primes que de conditions de garantie et d'exclusion.

19 voix pour

0 contre

0 abstention

X Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses sur ce premier conseil.

La séance est levée à 19h50



